



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 41

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 18 décembre 2019

OBJET :

DE-19-12-1-61) RAPPORT ANNUEL 2018 DU DELEGATAIRE DE SERVICE PUBLIC EFFIPARC INDIGO POUR L'EXPLOITATION DU SERVICE DE STATIONNEMENT SOUTERRAIN ET DE SURFACE

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi dix-huit décembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 05 décembre 2019 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, Mme LE BIDEAU, M. DENHEZ, Mme MARTIN Céline, M. BENSOUSSAN, M. PANNETIER, Mme SÉGURET, M. LEBEAU, Mme VOISIN, M. BOISSIERE, M. WALCH, Mme LOCQUEVILLE, M. MALÉ, Mme COUSTEIX, M. MOTTE, Mme DUPRÉ, M. BELLELLE, Mme GAUVAIN, M. LOUVIGNÉ, Mme KAMINSKA, Mme VALVERDE, M. BAUMIÉ, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, M. LAFON, M. SERFATI, M. TOURNE, Mme MARTIN Elsa, M. DIAKONOFF, M. BEAUFRÈRE, M. DIARRA, M. MANSOZ, Mme MOULY, M. PITAVY, Mme ROSSIGNOL, Mme MAFFRE-BOUCLET, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, Mme LE CALVEZ, Mme COMBE, Mme POMMIER.

Absents excusés : Mme KISILAK (pouvoir à Mme COUSTEIX), Mme TOP (pouvoir à M. DENHEZ).

Absents : .

Secrétaire de séance : M. MALÉ

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20191218-lmc1H6667H1-DE
Date de réception en Préfecture : 20/12/2019
Date de Publication : 20/12/2019

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 1411-3 ;

Vu la convention de gestion et d'exploitation du stationnement payant de surface et souterrain, notifiée le 14 février 2008, avec la société EFFIPARC Ile-de-France ;

Vu l'avenant n° 1 passé avec la société EFFIPARC Ile-de-France, notifié le 5 novembre 2009, pour l'extension du stationnement payant de surface et la modification des horaires d'ouverture des parcs Pompidou et Hôtel-de-Ville ;

Vu l'avenant n° 2 en date du 7 octobre 2011 passé avec la société EFFIPARC Ile-de-France concernant l'actualisation du nombre de places de stationnement de surface et des horodateurs, l'indexation du montant annuel compensatoire et la modification des grilles tarifaires avec la création d'abonnements « nuits et week-ends » et « deux roues », la gratuité de la première heure de stationnement, la généralisation à toute la ville de l'incitation au règlement par carte bancaire, la modification des horaires d'ouverture des parcs Pompidou et Hôtel de Ville et l'organisation de la collecte.

Vu l'avenant n°3 en date du 22 novembre 2012 passé avec la société EFFIPARC Ile-de-France concernant la prise en compte de l'actualisation du nombre de place de stationnement de surface et la suppression du mode de paiement via MONEO.

Vu l'avenant n°4 en date du 22 mai 2014 passé avec la société EFFIPARC Ile-de-France concernant la prise en compte de l'actualisation du nombre de place de stationnement.

Vu l'avenant n°5 en date 27 mai 2015 afin de prendre en compte les modifications de tarification proposée, le mode d'indexation des tarifs ainsi que les modalités de détermination de la rémunération du Délégué ;

Vu le rapport du délégataire de service public EFFIPARC Ile-de-France sur la gestion des parkings Hôtel de Ville, Georges-Pompidou, Mowat et du Marché ainsi que du stationnement de surface pour l'année 2018 (janvier à mars) ;

Après avis de la commission consultative des services publics locaux réunie le 5 décembre 2019 ;

D É L I B È R E

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20191218-lmc1H6667H1-DE Date de réception en Préfecture : 20/12/2019 Date de Publication : 20/12/2019

à l'unanimité,

ARTICLE UNIQUE : Prend acte de la présentation du rapport annuel sur l'exécution de la délégation de service public des parkings Hôtel-de-Ville, Georges-Pompidou, Mowat et du Marché ainsi que du stationnement de surface pour l'année 2018, transmis par la société EFFIPARC Ile-de-France.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Signé